

Ce que l'Éthiopie demande, c'est que, en toute justice, on lui facilite l'acquisition d'un matériel de défense plus complet et plus moderne que celui qu'il possède. Ce n'est point pour attaquer. Le Gouvernement et le peuple éthiopiens ne demandent qu'à vivre en paix avec leurs voisins. Ils n'ont pas peur de la guerre, mais ils sont convaincus que la paix est le souverain de bien des peuples. La paix qu'ils réclament ne peut être qu'une paix de justice, de charité et de vérité, et non une paix de capitulation et de spoliation.

Avant de donner sa réponse aux "suggestions de Paris", le Gouvernement éthiopien a voulu, d'abord, permettre à la Société des Nations d'entendre ses observations sur les sentiments que lui ont inspirés la lecture de ces "suggestions" et les paroles qui en ont accompagné la présentation.

Le Gouvernement éthiopien a déjà déclaré et reste convaincu que toute réponse faite par lui, avant que la Société ait prononcé, aurait pratiquement pour résultat d'enlever aux Membres et aux organes de la Société l'occasion d'exprimer publiquement, c'est-à-dire en toute indépendance et en toute liberté, à la face du monde, leur sentiment sur la meilleure manière de régler le conflit existant entre l'Italie, déclarée en rupture de Pacte et la Société, gardienne du Pacte.

Nul ne peut douter qu'un précédent va être créé, dont les conséquences sont incalculables. L'autorité et le prestige de la Société seront-ils maintenus, renforcés? Ou bien, une disposition essentielle du Pacte disparaîtra-t-elle? La garantie de la sécurité collective ne sera-t-elle qu'une vaine promesse, un engagement sans signification pratique?

C'est, en effet, non seulement le conflit italo-éthiopien qui est en cause, mais un problème général qui intéresse au premier chef tous les Etats membres de la Société des Nations.

Le Gouvernement éthiopien ne croit pas se tromper en posant ce problème général dans les termes suivants:

Pour mettre fin à une agression cyniquement préparée pendant des mois et régulièrement constatée à l'unanimité par le Conseil et par l'Assemblée, plus de cinquante Etats ont pris la résolution, sans exemple dans l'histoire du monde, d'exercer sur l'agresseur une pression financière et économique en vue de lui faire abandonner son entreprise criminelle. L'agresseur a répondu à la Société et aux Etats qui ont exercé cette pression par des menaces, par des représailles, par des sarcasme, et par des attaques de presse, au point qu'à certains moments des actes de violence irréparables ont paru inévitables. L'agresseur a continué contre sa victime une guerre sans merci, massacrant, grâce à la puissance de son armement, des milliers de femmes et d'enfants, bombardant des villes non défendues et des hôpitaux couverts de la Croix-Rouge. Il a ridiculisé "les sanctions contre un agresseur que, disait-il, les populations éthiopiennes attendaient depuis longtemps et auxquelles cet agresseur a apporté les premiers éléments de la civilisation"—sous la forme de bombes explosives et incendiaires. C'est à ce moment précis que des propositions ont été soumises à la victime ainsi qu'à l'agresseur pour faire cesser les hostilités.